

Yves Lahiani,
Docteur Vétérinaire lauréat de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort
et de la Faculté de Médecine de Créteil,
Diplômé de l'Institut d'Immunologie Animale et Comparée

Depuis plus de 25 ans que j'exerce la médecine et la chirurgie vétérinaire, je ne cesse de lutter contre la souffrance et la détresse animale. Mes actions engagées depuis des années en faveur de l'O.A.B.A. (Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs) ainsi qu'au sein du N.A.R.G. (Non à l'Abattoir Rituel de Guéret) aident à véhiculer un message de respect de la vie et de sa qualité. Chroniqueur vétérinaire pour France 2 depuis 2011, j'ai acquis une expertise nouvelle sur le ressenti d'un très large public à propos de la condition animale.

Il m'est toujours pénible de parler d'élevage industriel tant ces deux mots me semblent incompatibles. Élever c'est faire grandir, découvrir la vie alors que l'industrie n'a pour but que de produire avec pour seul objectif la rentabilité et le profit.

Si l'industrie de l'élevage ne fait pas de différence entre la production à la chaîne de lapins de chair et la production de pièces automobiles par exemple, il est nécessaire de faire comprendre aux consommateurs que consommer c'est militer et que le profit naît de la consommation. En modifiant notre consommation, la rentabilité diminuant, les choses changeront. C'est cela être militant : faire de l'union d'individus un immense bras de levier qui pourra faire bouger le monde.

Dans la vidéo tournée dans cet élevage cunicole, on découvre des cages alignées caractéristiques d'élevages cunicoles industriels. A y regarder de plus près, les cages semblent petites et surpeuplées. On y voit très souvent 3 lapins en contact étroit les uns avec les autres, incapables de s'allonger sans se toucher les uns les autres.

Par ailleurs certains lapins halètent, ont les oreilles anormalement rouges ce qui est probablement le fait d'une chaleur excessive car il faut savoir que les lapins, pourvus de fourrure, ne transpirent pas, et régulent leur température par la respiration et par une vasodilatation des vaisseaux sanguins périphériques.

Cette hypothèse est cohérente avec le nombre de pathologies visibles : de nombreux lapins présentent des conjonctivites sévères avec des yeux collés par le pus, des otites infectées, des othématomes et parfois même des amputations auriculaires.

Peut-être sont-ils galeux ce qui justifierait la gravité des blessures visibles. En effet, certaines atteintes faciales sont si sévères que l'on découvre horrifié, des lapins vivants scalpés avec de larges plages de nécrose cutanée céphaliques et cervicales avec des abcès putrides.

Hélas on y voit aussi des cadavres qui côtoient les vivants.

C'est là l'évidente preuve d'un défaut grave de surveillance et de soins. Pourtant, il ne fait aucun doute dans cette vidéo que des traitements sont administrés : on y découvre en effet des seaux et des cartons contenant des centaines de flacons vides de médicaments soumis à prescription.

Parmi ceux-ci, un médicament qui contient de la gentamicine : antibiotique à large spectre utilisé par injection. Légalement, il ne doit être délivré que sur ordonnance vétérinaire à conserver pendant 5 ans.

Ce suivi médicamenteux est fondamental car il faut savoir qu'il est interdit de consommer de la viande ou des abats des animaux ainsi traités pendant les 2 mois qui suivent leur traitement.

Quand on sait que les lapins sont en général abattus pour la boucherie aux alentours de l'âge de 65 à 80 jours, on réalise l'ampleur du problème ...

Mais on y voit aussi d'autres médicaments contenant par exemple de la colistine qui permet notamment de traiter les colibacillooses intestinales dont l'usage interdit la consommation de viande ou abats pendant les 3 semaines qui suivent son administration ...

En tant que vétérinaire titulaire du mandat sanitaire, je pense que consommer des lapins médicalisés de la sorte présente de graves dangers pour la santé des consommateurs.

En tant que vétérinaire, je pense que maintenir des animaux dans cet état de souffrance (amputations, scalps, nécroses, ulcères putrides, ...) est condamnable.

En tant qu'humain, je suis révolté de découvrir, en France, ce type d'élevage.

Ne pas consommer de tels animaux est un minimum.

Condamner les responsables de tels agissements est un minimum.

Le minimum est la vision des cerveaux étriqués.

Nous devons voir plus loin: rendons publiques via des vidéos qui seraient faites lors d'inspections citoyennes encadrées par des vétérinaires sanitaires tous les élevages afin de garantir à l'animal des conditions de vie agréables sans faire courir de risques aux humains qui les consomment.

La loi française permet de poursuivre les responsables de mauvais traitements ou actes de cruautés envers les animaux.

Que les hommes et femmes de lois fassent leur travail.

En dénonçant cela publiquement, j'ai fait le mien !